



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>17195</b>	De <b>Mme Véronique de Montchalin</b> ( Renaissance - Eure-et-Loir )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Personnes âgées et personnes handicapées		<b>Ministère attributaire</b> > Personnes âgées et personnes handicapées
<b>Rubrique</b> > personnes handicapées	<b>Tête d'analyse</b> >Projet de création d'un centre national de ressources sur la cérébro-lésion	<b>Analyse</b> > Projet de création d'un centre national de ressources sur la cérébro-lésion.
Question publiée au JO le : <b>16/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Véronique de Montchalin interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, sur le projet de création d'un centre national de ressources sur la cérébro-lésion. En effet, il s'agit d'un projet porté depuis plusieurs années par l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et de cérébro-lésés avec ses deux partenaires, France traumatisme crânien et le groupe UGECAM de l'assurance-maladie. À ce jour, la cérébro-lésion demeure la première cause de handicap acquis chez les adultes en âge de travailler. Très attendu par la fédération, ainsi que les blessés et leurs familles, ce projet a été validé en opportunité et inscrit au plan d'action de la conférence nationale du handicap d'avril 2023 avec un calendrier de mise en œuvre prévue en 2024/2025. À cet effet, elle lui demande si le calendrier de mise en œuvre prévisionnel est bien confirmé et quel plan de financement sera déployé, afin d'apporter davantage de visibilité à l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et de cérébro-lésés.